

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres

| Membres en exercice | Présents | Votants |
|---------------------|----------|-----------|
| 22 | 15 | 15 + 7 |

Date de convocation
14 décembre 2023

Date d'affichage
14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Pascal GENET représenté par Christine ROBILLARD, Marcel CHRISTEL représenté par Marie-Laure HRVOJ, Valérie PELLERIN représentée par Robert BESANÇON, Annie SALAMI représentée par Denis PHILIPPE, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Véronique STOLTZ représentée par Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Mise à disposition de terrain pour entreposage de déchets végétaux

N° de délibération : 20231278

M. le maire expose :

La commune possède la parcelle ZL 214, actuellement en friche et qui a une superficie de 1414 m².

M. Dravigny, exploitant agricole sur le hameau de Grange l'Evêque, recherche un terrain pour l'entreposage provisoire de la terre en refus de crible de tri de légumes bio.

Il est précisé qu'en cas d'accord du conseil, le terrain serait libéré et remis en état au printemps prochain

Le conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise à disposition gracieuse de la parcelle ZL214 sous réserve de remise en état après utilisation.

PRECISE que M. Dravigny, occupant du terrain, devra prêter attention à ce que la parcelle ne devienne pas une décharge sauvage « par incitation ».

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participants</i> |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------|-------------------|-----------------------------|
| 15 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

